

Projet de contrat de plan Etat-Région de la Guyane 2015 – 2020

Le contrat de plan constitue l'un des outils que l'Etat privilégie pour investir dans les territoires, en faveur de leur développement économique et social. C'est aussi un vecteur puissant d'un partenariat noué dans la confiance avec la région et les collectivités locales, notamment le département. A partir d'une vision partagée d'un aménagement équilibré et durable du territoire, le contrat de plan articule la convergence de financements, qui sans cela auraient pu être dispersés, en faveur de projets structurants organisés autour de grandes thématiques. Cette démarche partenariale est particulièrement impérieuse en Guyane, territoire caractérisé par une évolution démographique hors norme, un retard en équipements structurants qui reste à combler, malgré des avancées très significatives et perceptibles sur le terrain ,et enfin, dont la biodiversité le rend unique à bien des égards.

Dans ce contexte, on ne saurait du reste parler d'une seule mais bien de plusieurs courses contre la montre, tant les défis se signalent sur les fronts du désenclavement, de l'accès au numérique, à l'eau potable et à l'assainissement, des constructions scolaires et universitaires, de la viabilisation du foncier pour faciliter la construction de logements sociaux et sans omettre le développement des ressources énergétiques

Cette mobilisation qui s'adossera aussi sur la mise en œuvre des fonds structurels européens - les crédits du contrat de plan constituent une part importante des contreparties nationales exigées - vise aussi dans l'esprit de tous les acteurs à favoriser l'accès à l'emploi, dont trop de guyanais et notamment les jeunes sont exclus. Les opérations prévues dans le présent projet de contrat de plan y contribuent toutes à un titre ou à un autre. Le contrat de plan apportera sa pierre à l'édifice de l'activité du bâtiment et des travaux publics, secteur de l'économie essentiel en Guyane.

C'est pourquoi, dans cette optique, le Gouvernement a souhaité que le projet de contrat de plan soit porté pendant un mois à la connaissance du public, en étant publié sur le site internet de la Préfecture et consultable au secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) de la Préfecture où un registre sera ouvert . D'autres documents sont soumis à la consultation du public comme l'avis de l'autorité environnementale et l'évaluation stratégique environnementale. Cette consultation débute ce jour, mercredi 8 avril 2015 ;

Plus précisément, le projet de contrat de plan comporte une partie littérale et une maquette financière précisant les contributions des différents partenaires, particulièrement l'Etat, la Région et le Département. A titre d'information, les fonds européens susceptibles d'être mobilisés figurent également. Ce document a été arrêté au 7 avril. Parfois des rubriques ou des chiffres ne peuvent être encore renseignés, ils sont peu nombreux et ne compromettent pas l'intelligence de la lecture.

A l'issue de cette consultation, la procédure poursuivra son cours puisque les administrations centrales devront donner leur avis et les assemblées délibérantes des conseils régional et général seront également amenées à se prononcer.

Contact :
Préfecture de la région Guyane
secretariat-sgar@guyane.pref.gouv.fr